

**CONFÉRENCE DE PRESSE
DU 26 SEPTEMBRE 2017**

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

INTRODUCTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Conditions de rentrée, budgets et mobilisations..... 3

FORMATIONS

Concertation licence : tout est-il écrit d'avance ? 6

FORMATION DES ENSEIGNANT.E.S

Rentrée après rentrée, les difficultés s'accumulent
et se sédimentent ! 9

RECHERCHE

Pilotage à court terme : vers un déclassement
de la recherche française ? 12

SITUATION DU PERSONNEL

Décalage entre les effets d'annonce et la réalité du terrain :
les enseignants-chercheurs et enseignants en perte d'identité 15

SERVICE PUBLIC

Menaces sur le service public de l'ESR..... 18

DROITS & LIBERTÉS

Salaire pour les migrant.e.s...
et pour celles et ceux qui tentent de leur venir en aide 20

CFDN DE LA FSU 19-20 SEPTEMBRE 2017

Vœu pour le respect des droits
des migrant.e.s/réfugié.e.s/mineur.e.s isolé.e.s 21

La rentrée est catastrophique, nous travaillerons à ce qu'elle soit la plus combative afin de défendre les personnels et de faire cesser le démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conditions de rentrée, budgets et mobilisations

A PB, APL, LFR2017, PLF2018, PIA, des abréviations qui résument l'ampleur des attaques du gouvernement pour démanteler la recherche et l'enseignement supérieur publics (ESR).

Les **difficultés de l'algorithme Admission post-bac (APB)** à proposer une affectation aux bacheliers qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur public ont révélé à nos concitoyens le sous-financement de l'ESR qui nous conduit à ne plus pouvoir accueillir et faire réussir les étudiants dans les filières qu'ils plébiscitent.

Dix mille étudiants n'ont pas obtenu leur affectation en Staps cette année. Et sur les 60 000 bacheliers qui n'avaient pas de proposition d'affectation en juillet, **combien ont dû renoncer à leur projet d'études supérieures ?** Combien ont dû se retourner vers l'enseignement privé et combien ont accepté une affectation dans une formation éloignée de leur projet personnel pour qu'il n'en demeure que 3 000 encore en attente à ce jour ? Quant à ceux qui ont pu s'inscrire dans une formation de leur choix, pour nombre d'entre eux les conditions d'études ne sont pas satisfaisantes pour garantir leur réussite.

- **Montpellier, Staps** : 700 étudiants accueillis dans un amphithéâtre de 500 places.
- **Lyon, Staps** : cours annulés faute d'amphis disponibles.
- **Rennes, Staps** : grève des enseignants mardi 19 septembre pour protester contre le manque de moyens adaptés à la croissance des effectifs (décidé par le recteur) et l'épuisement des enseignants-chercheurs (EC) face au non-remplacement de collègues en congés (maternité ou maladie).
- **Strasbourg, Staps** : afin d'accueillir les 200 étudiants supplémentaires (la capacité d'accueil est passée de 500 à 688 pour 1 500 euros de plus par étudiant supplémentaire), les titulaires dédoublent les cours en amphithéâtre et des vacataires sont recrutés en urgence pour les occuper et assurer les TD et les TP. Les normes qui s'imposent aux pratiques physiques et sportives ne sont plus respectées.
- **Paris-XIII, département d'informatique de l'institut Galilée** : l'assemblée générale de rentrée a voté le report des cours pour protester contre le manque de personnel enseignant (25 % des besoins ne sont pas couverts et seulement 50 % le sont par des titulaires).
- **Lille, sciences politiques** : face à la croissance du nombre d'étudiants (+16 % en L1, +20 % en L2 et +100 % en L3), il n'y a plus suffisamment d'enseignants pour assurer les TD. Les cours sont reportés (7 500 hTD sont à assurer, or avec 15 EC et 6 ATER – attachés temporaire d'enseignement et de recherche –, ce sont seulement 4 000 hTD qui peuvent être assurées). Aujourd'hui, seuls 18 vacataires sont en cours de recrutement, ce qui ne couvre pas les besoins de l'intégralité des maquettes.
- **Rouen, sciences humaines et sociales** : plus de locaux dédiés pour dispenser les cours...

Le statu quo n'est pas possible et c'est la raison pour laquelle nous avons participé aux premières réunions des 11 groupes de travail ouverts par le ministère pour l'accès et la réussite des étudiants en 1^{er} cycle, car nous avons des propositions à faire. Nous les faisons avec combativité et forts de nos revendications, car l'exemple de la concertation à propos des ordonnances de cet été nous oblige à être vigilants.

Avec sa décision de baisser l'aide personnalisée au logement (APL) de 5 euros par mois, le gouvernement a fait le choix de s'attaquer aux plus modestes, dont les étudiants en quête d'autonomie, pour épargner les plus riches en diminuant l'assiette de l'impôt sur la fortune.

La loi de finance rectificative de juillet 2017 a amputé de 331 millions d'euros (M€) le budget de l'ESR pour permettre à l'État de recapitaliser Areva et tenir l'objectif du pacte de stabilité budgétaire européen dès 2017. Or, en cette rentrée universitaire, pour accueillir les 45 000 étudiants supplémentaires, c'est précisément 450 M€ qui auraient été nécessaires. Les personnels feront encore cette année les frais de l'intensification de leur mission due à cet accroissement de leur activité.

Entre 2009 et 2016, nous avons perdu 7 000 postes de titulaires (dont 774 postes d'enseignants-chercheurs entre 2014 et 2016). Or en cette rentrée, avec 280 000 étudiants de plus qu'en 2009, et 350 000 de plus attendus pour 2025, il est nécessaire de créer 6 000 emplois de plus par an et d'investir 2 milliards d'euros (Mds€) de plus par an pendant dix ans pour l'enseignement supérieur et 1,5 Md€ par an pendant dix ans pour la recherche ! C'est ainsi que nous parviendrons à atteindre un investissement de 2 % du PIB¹ pour l'enseignement supérieur et de 1 % du PIB pour la recherche publique.

Budget 2018

La CPU avait annoncé qu'en deçà de 250 M€, l'augmentation du budget ne compenserait pas l'évolution

tendancielle des dépenses des établissements décidées par l'État. En effet, l'augmentation de la masse salariale due au glissement vieillissement technicité (GVT) est estimée à 70 M€, la formation des enseignants-chercheurs à 5 M€², les mesures PPCR pour les différentes catégories de personnels s'élèveront en 2018 à 125 M€. Ajoutons à cela l'inflation, qui est estimée autour de 1 %, soit, pour la partie fonctionnement, 50 M€, nous parvenons à un total de 250 M€. Et si nous ajoutons notre revendication minimale de hausse du point d'indice pour compenser l'inflation, il nous faut alors budgéter 200 M€, soit un nouveau sous-total de 450 M€. L'annonce d'une hausse du budget de 700 M€ représenterait donc une hausse de 250 M€ pour tenir compte de la progression du nombre d'étudiants de 40 000 en 2017 et de 80 000 en 2018. Avec un investissement moyen de 10 000 euros par étudiant, c'est très en deçà des besoins. La France qui, en 2013, était à la 13^e place des pays de l'OCDE quant à son investissement par étudiant dans l'enseignement supérieur, a déjà chuté à la 17^e place en 2015 (OCDE, « Regards sur l'éducation 2017 »). Ce désinvestissement s'accroîtra-t-il cette année encore ?

À cela s'ajoutent les besoins des laboratoires de recherche pour réduire la précarité et donner à chacun les moyens de mener une recherche. La ministre annonce du budget pour l'Agence nationale de la recherche (ANR) de 500 M€ et 25 M€ d'aides directes aux laboratoires. Avec 55 000 enseignants-chercheurs et 22 500 chercheurs titulaires, soit 50 000 ETP (équivalent temps plein), cela revient à donner 500 euros par an par chercheur temps plein !

1. Avec une croissance de 1 % par an, le PIB de la France devrait dépasser 2 400 G€ en 2026.

2. 1 200 maîtres de conférences recrutés en 2017 avec 1/6 de service pendant deux ans consacré à leur formation pédagogique.

Avec 10 % de réussite aux appels à projets de l'agence, cela équivaut à octroyer en moyenne 100 k€ à 5 000 d'entre eux, soit de quoi payer deux années de contrat doctoral.

Rappelons de plus que le périmètre du ministère s'est élargi avec la prise en compte de l'innovation MESRI (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), il faudra donc être attentif à l'affectation du budget sur les différents programmes et comparer à périmètre constant.

Enfin, nous nous permettons de rappeler que depuis maintenant une dizaine d'années, le budget prévisionnel de notre ministère est rarement exécuté et qu'il sert de variable d'ajustement au gouvernement pour répondre aux besoins jugés prioritaires en cours d'année. Cette année, et ce dès l'entrée en fonction de ce gouvernement, ce sont 331 M€ qui ont été annulés, alors que les charges des établissements ont augmenté dans le même temps de 250 M€.

Le ministère et la Conférence des présidents d'université (CPU) espèrent pouvoir mobiliser les fonds des programmes d'investissements d'avenir (PIA) pour financer les établissements qui s'engageront dans des projets visant à accueillir et faire réussir plus d'étudiants. Mais ces fonds sont attribués sur appels à projets compétitifs, ils ne sont pas pérennes et génèrent des inégalités de dotation qui détruisent le service public.

« Il faut sortir de l'égalitarisme », tels ont été les propos de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale. Ils pourraient être ceux de Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI tant, à ce jour, elle refuse de reconnaître les inégalités historiques de

dotation (en budget et en poste) qui demeurent entre les établissements, et par là même de proposer une politique de convergence visant à les réduire. Au lieu de cela, ce sont des projets visant à aggraver ces inégalités qui sont promus afin de parvenir à construire des universités visibles de Shanghai d'une part, et d'autre part des universités « low cost » pour le peuple étudiant et les agents hors du marché de l'excellence !

Cet été, les choix de classe du président Emmanuel Macron se sont affirmés : austérité pour les services publics et baisse des droits des salariés, réduction d'impôt pour les plus riches et croissance des aides aux entreprises privées.

Le **SNESUP-FSU** soutient les mobilisations contre les ordonnances qui détruisent le droit du travail censé protéger les salariés en position de subordination face à leur employeur. De plus, par souci d'équité, il est probable que la suppression des CHSCT concerne à court terme la fonction publique où leurs travaux permettent de révéler l'ampleur de la souffrance au travail dans nos établissements.

L'enseignement supérieur n'est pas le seul ministère attaqué et le 10 octobre, c'est avec l'ensemble des fonctionnaires que nous défilerons pour obtenir le retrait des attaques contre la baisse de notre pouvoir d'achat (gel du point d'indice, introduction du jour de carence, non-compensation de la CSG), contre la baisse du nombre de fonctionnaires alors que les besoins se développent et pour l'application, sans report, des mesures de revalorisation des carrières obtenues par la FSU dans le cadre des négociations PPCR. ■

Hervé Christofol,
secrétaire général du SNESUP-FSU

Concertation licence : tout est-il écrit d'avance ?

Des prérequis à la sélection...

Pour le **SNESUP-FSU**, le baccalauréat délivre l'accès de droit en licence car c'est le premier grade de l'enseignement supérieur ; la licence doit rester un diplôme national accessible sans sélection.

Or les prérequis consistent à choisir les étudiant.e.s qui sont en adéquation avec un type de formation, d'apprentissage et d'évaluation. L'acte de choisir, porté par l'institution, permet de trier, éliminer, exclure des étudiant.e.s. C'est une sélection qui ne dit pas son nom.

Cadrement politique

Le contrat social sur lequel est basée notre société s'appuie sur les droits humains et, concernant le **SNESUP-FSU**, le droit d'accès à l'éducation.

Le **SNESUP-FSU** défend avec force le droit d'accès à l'éducation pour toutes et tous. Chacun doit avoir la possibilité d'accéder au diplôme le plus élevé en fonction de ses aspirations et de ses capacités, quelles que soient ses origines sociales et culturelles et quel que soit le type de baccalauréat obtenu. C'est pourquoi le **SNESUP-FSU** considère que l'enseignement supérieur doit permettre et même favoriser une redistribution sociale : l'étudiant.e travaille en fonction de ses moyens et reçoit un accompagnement selon ses besoins.

Qu'est-ce que la réussite étudiante ?

Selon la position que l'on adopte et les intérêts que l'on poursuit, ce qu'on appelle « réussite étudiante » prend des contours bien différents. Pour les derniers gouvernements, réussir se résume à obtenir un diplôme (et en fait de plus en plus des certifications) valorisable/monnayable sur le marché du travail. Pour les intérêts patronaux, réussir ses études, c'est avant tout se rendre employable le plus vite possible, être un produit prêt à l'emploi pour l'entreprise. Pour le **SNESUP-FSU**, faire réussir les étudiant.e.s, c'est leur permettre de construire un chemin les amenant, avec une qualification reconnue par un diplôme, à devenir des citoyen.ne.s émancipé.e.s et des professionnel.le.s autonomes.

Malgré la politique d'austérité qui continue de dégrader les conditions d'accueil des étudiant.e.s et de travail des personnels, l'attachement au service public de ces derniers a permis de maintenir à flot notre système et de ne pas encore pénaliser les étudiant.e.s. Mais nous atteignons les limites de cette politique budgétaire délétère. Le ministère ne cesse de psalmodier que le niveau d'échec en L1 serait de 60 % afin de démontrer que le système serait à bout de souffle. Or, le **SNESUP-FSU** rappelle que 81 % des étudiant.e.s intégrant l'enseignement supérieur en sortent diplômé.e.s, avec pourtant un investissement par étudiant.e plus faible que la moyenne des pays de l'OCDE.

Des parcours virtuellement financés

Le ministère considère que, dans l'enseignement supérieur, le redoublement doit être évité dans le but de permettre, selon un raisonnement purement comptable, une économie de 800 millions d'euros.

En même temps, il prône la mise en place de parcours différenciés avec des temps d'obtention du diplôme de licence pouvant aller de deux à quatre ans.

L'imposture réside dans le fait que le coût d'un.e étudiant.e en licence, et particulièrement en L1, est inférieur à l'investissement moyen par étudiant.e dans nos universités, lui-même très en deçà de l'investissement par étudiant.e dans les autres filières de l'enseignement supérieur. Une analyse plus raisonnable conduit dans le meilleur des cas à une économie de 200 à 300 millions d'euros.

Des parcours diversifiés peuvent être des voies de réussite, mais pour leur mise en place, le ministère propose un marché de dupes aux étudiant.e.s en alléguant qu'ils seraient financés par les économies réalisées en supprimant les redoublements en L1. Sans moyens supplémentaires, le **SNESUP-FSU** considère que cette politique va malheureusement conduire à asphyxier et à dévaloriser la licence.

Lors du lancement de la concertation, voici que Frédérique Vidal a déclaré : « Une réforme ambitieuse ne peut se faire à budget constant », puis elle a annoncé jeudi 14 septembre que « le budget de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation augmentera de 700 millions d'euros en 2018 par rapport au budget initial 2017 », « sans transformation du CIR ». Ce second geste, après le premier qui avait consisté à amputer de 331 millions d'euros le budget de l'ESR, doit être absolument suivi d'un troisième à la hauteur des enjeux réels actuels de la démocratisation pour enfin atteindre un budget de l'ESR à 3 % du PIB.

Sur la méthode de travail

Face à une problématique complexe et qui doit être considérée de manière globale, le ministère a choisi de fragmenter la réflexion !

Le nombre de groupes nous semble très élevé et dilue la problématique de la réussite avec un risque de redondance ou de manque d'articulation et de cohérence. En premier lieu, la multiplication de groupes de travail avec un rythme hebdomadaire de réunions par groupe sera difficile à gérer en cette période de rentrée, surtout avec une absence de feuille de route et de visibilité sur un projet de texte. En second lieu, le **SNESUP-FSU**, principale organisation représentative des enseignant.e.s du supérieur, rappelle son attachement aux instances démocratiquement élues et représentatives de la communauté universitaire et désapprouve le contournement du Cneser et du CSLMD ainsi opéré qui dilue la représentativité des acteurs et actrices de l'enseignement supérieur.

Le **SNESUP-FSU** demande un verbatim de chaque réunion et note le peu de parité parmi les rapporteurs des groupes de travaux.

Nous demandons un état des lieux chiffré

En cohérence avec la demande du ministère de s'appuyer sur une démarche scientifique, le **SNESUP-FSU** demande un état des lieux chiffré de l'existant. Le **SNESUP-FSU** considère que l'on ne peut établir dans la confiance un dialogue constructif si l'on se limite à l'énonciation de convictions non argumentées.

Le **SNESUP-FSU** sait que les services du ministère ont les moyens de fournir aux groupes de travail les faits chiffrés permettant de nourrir une réflexion constructive.

Impératifs et lignes rouges...

Le **SNESUP-FSU** ne pourra pas accepter un accroissement des missions de l'Université sans une augmentation des moyens permettant de les réaliser et une reconnaissance de ces missions.

Nous n'accepterons pas la sélection à l'entrée de l'université quels que soient les oripeaux dont le ministère compte la draper.

Sélectionner, c'est opérer un choix. Qui aurait la responsabilité de ce choix ? L'étudiant.e ou l'institution ?

Exiger des prérequis à l'entrée d'un cursus relève d'une stratégie qui consiste à reporter l'entière responsabilité sur l'étudiant.e, selon qu'il·ou elle aura pu faire la preuve des capacités demandées. Dans ce cas, le choix d'un cursus ne saurait être défini par l'Université sans une nécessaire prise en compte du projet et des vœux de l'étudiant.e. Pour l'Université, il est plus simple et plus économique de sélectionner l'étudiant.e plutôt que d'élaborer une offre de formation adaptée. Celle-ci doit prendre en compte les différents objectifs et profils des étudiant.e.s, sans tomber dans l'écueil d'une ghettoïsation construite sur les bacs et leurs séries.

Le **SNESUP-FSU** soutient qu'une concertation plus étroite entre le cycle lycée, qu'il soit général, technologique ou professionnel, et la L1 doit faire partie des débats de tous les groupes de travail.

Le **SNESUP-FSU** ne peut pas accepter que le ministère considère les capacités d'accueil comme un fait inéluctable imposé par la pénurie aux équipes pédagogiques et aux étudiant.e.s. C'est le résultat de choix nationaux et locaux que les enseignant.e.s-chercheur/euse.s subissent contre leur gré. Des arbitrages budgétaires plus éclairés et une politique prenant en compte une analyse chiffrée des évolutions démographiques auraient permis d'éviter d'avoir des composantes en tension et un tirage au sort des étudiant.e.s.

Les occasions manquées de la concertation

Il n'est pas envisagé dans le cadre de cette consultation d'engager une réflexion sur les programmes du lycée et du baccalauréat qui permettrait pourtant une articulation plus fluide entre le secondaire et le supérieur.

L'augmentation annoncée récemment du budget 2018 est très nettement en deçà des besoins réels alors que le nombre d'étudiant.e.s ne fait qu'augmenter depuis des années et que le nombre d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s et d'enseignant.e.s titulaires a baissé d'environ 10 % depuis 2007 !

Ouvrir largement l'accès aux études supérieures et avoir pour objectif une augmentation importante du taux de diplômé.e.s de niveau licence est un choix politique que doit faire la société et que les lycées et les établissements d'enseignement supérieur publics doivent accompagner.

Rentrée après rentrée, les difficultés s'accumulent et se sédimentent !

L'ambition d'une formation universitaire et professionnelle des enseignant.e.s toujours mise à mal, et de plus en plus à chaque rentrée.

● **Des procédures de recrutement des étudiants erratiques** avec la mise en œuvre des capacités d'accueil pour les masters MEEF pour la première fois, résultats : doubles ou triples candidatures, critères d'admission très sélectifs, détournement du métier... ont quelquefois conduit à des effectifs de rentrée en deçà des attentes (Paris, Bordeaux, Strasbourg, Rennes). Ailleurs, les effectifs sont tels que les groupes d'étudiants atteignent des tailles incompatibles avec l'accompagnement nécessaire en formation professionnelle et en recherche (La Rochelle, Créteil...). Quelle articulation à la pratique ? Quel suivi individualisé ? Quel tutorat ?

Les populations réelles de M2 ne sont pas celles que le ministère s'obstine à vouloir penser. Le parcours idéal « prévu » reste toujours très minoritaire. Les groupes de formation sont des mille-feuilles de statuts divers et on note l'augmentation très sensible du nombre de stagiaires qui n'ont, en fait, qu'un an de « formation universitaire et professionnelle », i.e. une année de formation avec mi-temps de stage en responsabilité (soit dans les très bons cas, trois visites annuelles). Entre 2014 et 2017, à Paris par exemple, la proportion de stagiaires (M2) issus de M1 MEEF passe de 61 % à 36 %.

Selon la note Flash de mai 2017 www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid116948/les-effectifs-en-espe-en-2016-2017.html, 1^{er} et 2nd degrés confondus et nationalement, **46,3 %** des enseignants en poste n'ont eu qu'**UNE année** de formation professionnelle.

Dans le même temps, ce qui est « nouveau », c'est la hausse du nombre de licenciements, de renouvellements et de démissions, sans compter les congés maladie.

● **Presque partout les maquettes de formation des masters MEEF ont été revues à la baisse** mais les objectifs déjà inatteignables restent inchangés (préparer un concours de recrutement, suivre des études de master, assurer des stages en M1 ou un mi-temps en responsabilité de classes en M2, faire l'expérience de la recherche !). On observe une pression très forte sur les formations à petits effectifs – qui s'accompagne généralement d'un éloignement important entre lieu de stage et lieu de formation. Dans ce contexte, les horaires de la maquette de formation sont divisés par deux (Toulouse). Or les étudiants et stagiaires ont un droit à l'ensemble des heures prévues par la maquette, en cas d'échec et de recours administratif, évidemment ils ne peuvent qu'avoir gain de cause...

Alléger les heures de formation, est-ce un gage de construction de compétences ?

● **Les équipes enseignantes sont pressurées** au fil des suppressions ou gels de poste, des transformations de postes de permanent en postes à temps partagé après départ en retraite ; le recours aux contractuels et vacataires est toujours plus important... Il devient impossible de construire une formation de qualité, qui ne serait pas émiettée entre divers intervenants au sein même des unités d'enseignement... Comment organiser une formation à la recherche ou en didactique des disciplines de

qualité sans enseignants qualifiés (le nombre d'enseignants-chercheurs – EC – reste très insuffisant dans les ESPÉ pour des formations de niveau master). Il est donc impossible de stabiliser des équipes travaillant collectivement, pour apporter suivi et cohérence attendus dans des formations de haut niveau.

La dégradation des conditions de travail sur le plan matériel comme sur le plan intellectuel, avec des exigences et des injonctions contradictoires, tend à organiser la maltraitance institutionnelle comme une règle de fonctionnement.

● **Une formation qui tend à se caporaliser.** Les inspections et les rectorats interviennent de plus en plus directement dans les plans et les organisations de la formation, agissant comme des employeurs et non pas comme des formateurs (ce que la gouvernance des ESPÉ renforce) : inspections de stagiaires M2 mises en place sans que l'avis de l'ESPÉ ne soit recueilli et sans qu'un suivi de l'ESPÉ (dimension formative) ne soit envisagé (Poitiers) ; UE de professionnalisation placées sous la seule responsabilité d'IPR qui choisissent ou excluent des intervenants sur des critères discutables (Bordeaux).

● **L'affichage d'équipes plurielles est vain** sans moyens de penser et coordonner les actions de formation et surtout **sans temps de concertation, ni formation de formateurs** : un enseignant expérimenté ne devient pas automatiquement un formateur d'enseignant compétent ; quid de sa formation à la recherche, à l'analyse des situations professionnelles, à l'analyse de l'activité enseignante, avec quels outils théoriques ? Dans ce contexte, les universités elles-mêmes ne sont pas en mesure d'assurer la construction des « équipes plurielles » de la réforme (2013 : enseignants-chercheurs et enseignants du 2nd degré de l'université, enseignants des 1^{er} et 2nd degrés en temps partagé, maîtres formateurs) autrement qu'en appliquant un principe de substitution des uns aux autres dans des perspectives d'économie (Montpellier).

Les ESPÉ, des structures pilotées par la seule rigueur budgétaire et ballottées au gré des fantaisies présidentielles

● **Rigueur budgétaire** qui ajoute à la chute des heures de formation, le recours à des dispositifs peu coûteux en infrastructures et en enseignants : les heures en autonomie, le distanciel, l'hybride... sans que leur pertinence pédagogique ne soit formellement établie et surtout sans consultation des équipes en responsabilité des masters MEEF.

● **Absence de démocratie universitaire** : les représentants élus des enseignants et des usagers sont statutairement minoritaires dans toutes les instances, ils ne peuvent peser sur aucune évolution dans un sens favorable aux conditions de travail, de formation, d'étude, ni s'opposer aux évolutions qui les dégradent.

● **Errances continues dans le statut même des ESPÉ** : composante d'une université (mais souvent, sous tutelle rectorale et ministérielle pour nombre de décisions), membre d'une Comue ou pas, mutée d'office dans une autre configuration, une autre université, ou fusionnée avec une autre composante... Tout est possible pour une ESPÉ, sans que les principaux acteurs concernés aient la possibilité de s'y opposer le cas échéant.

Pour le SNESUP, des mesures d'urgence immédiates :

- 1/3 de service max. pour tout stagiaire en master MEEF ;
- respect du continuum de formation et de la continuité M1-M2 ;
- volume des maquettes de masters MEEF maintenu à celui négocié lors de leur création ;
- plan spécifique de recrutement des EC en ÉSPÉ ;
- moyens pour la construction des équipes plurielles ;
- moyens spécifiques pour l'accueil des stagiaires en parcours individualisé (non inscrits en MEEF 2) ;
- budget fléché et pilotable démocratique des ÉSPÉ, composantes universitaires.

Alors, où en est-on de la mise en œuvre d'une formation à dimensions universitaire et professionnelle dont l'ÉSPÉ devait être le « lieu » puisqu'elle en a la responsabilité ?

- Conditions de travail et d'études dans les ÉSPÉ dégradées
- Formation de formateurs ? Toujours pas grand-chose !
- Formation continue ? Où ça ?
- Formation des enseignants du supérieur ? Pas mieux !
- Place de la recherche ? Aujourd'hui, la crainte d'un retour en arrière est plus que fondée : dans une situation qui était déjà peu favorable au développement de la recherche et aux liens entre recherche et formation des enseignants, les discours du ministère (MEN) qui mettent en avant les « neurosciences » comme un talisman et promeuvent une conception de la formation comme transmission de « méthodes "scientifiquement" éprouvées » sont en porte-à-faux avec les savoir-faire et savoirs scientifiquement éprouvés par les formateurs.

Une première rencontre avec le ministère (MESRI) a permis de poser ces points. Nous ne sommes plus « au milieu du gué », et non, décidément non, les choses ne vont pas « dans le bon sens ». Il est urgent de prendre les mesures nécessaires !

Les dysfonctionnements sont immédiatement attribués à une incapacité des ÉSPÉ et en particulier de leurs formateurs. En réalité, il s'agit de la non-reconnaissance du caractère universitaire de la formation des enseignants et des normes de la démocratie universitaire. Il s'agit également du modèle économique néolibéral, obsédé par les coûts, leur maîtrise et la performance excellente/l'excellence performante qui épuise l'idée même d'université et qui la met concrètement en cause.

Pour le SNESUP : c'est le rôle de l'université elle-même qui est mis en cause. La formation des enseignants a besoin d'une structure capable d'organiser le travail de tous les acteurs de la formation pour assurer une entrée progressive dans le métier, avec une formation de qualité à la hauteur des enjeux.

Pilotage à court terme : vers un déclassement de la recherche française ?

Le désengagement programmé de l'État

En France, en données relatives¹, on observe un désengagement progressif de l'État en matière de recherche et développement (R&D) depuis 1994. Cette tendance s'est accélérée puisque entre 2011 et 2015, la part² de la dépense intérieure de recherche et développement expérimental des administrations (Dirda) est passée de 36 % à 34,9 %. En pourcentage par rapport au PIB, le montant de la DIRD redescend à 2,23 % en 2015, c'est-à-dire qu'il est « en deçà de l'objectif de 3 % fixé par l'UE dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et aussi de son propre objectif dans le cadre de la Stratégie nationale de la recherche (SNR). [La France] se situe à la 5^e place parmi les six pays les plus importants en termes de DIRD de l'OCDE ». Sur le plan mondial, elle se trouve « derrière la Corée du Sud (4,3 %), le Japon (3,6 %), l'Allemagne (2,9 %) et les États-Unis (2,7 %) mais devant le Royaume-Uni (1,7 %), l'Italie et l'Espagne ».

En 2015, sur 75 600 doctorants dénombrés, près de 14 500 doctorats ont été délivrés contre plus de 20 000 en Grande-Bretagne et 27 000 pour l'Allemagne. Si le nombre de doctorats français a progressé de près de 10 % entre 2009 et 2012, il s'est contracté de 1,7 % entre 2012 et 2015. La majorité des doctorats (plus de 65 %) se classe dans le domaine des sciences (y compris biologie, médecine et santé). Pourtant, la totalité de ces docteurs ne trouvent pas d'emplois correspondant à leur niveau de qualification.

Une fois nommé, le nouveau gouvernement a fait connaître, en juillet 2017, sa décision d'opérer une coupe budgétaire de 331 millions d'euros qui affecte directement le budget de divers secteurs de la recherche ou qui, indirectement, les affaiblit en fragili-

sant encore davantage la formation et la vie des étudiants.

Depuis 1994, la part de la dépense intérieure R&D des entreprises est passée devant celle des administrations mais parallèlement, l'État soutient encore l'investissement des entreprises via des aides directes, des coopérations avec les organismes publics dans les domaines civils et militaires et des dispositifs fiscaux comme le crédit d'impôt recherche (CIR) ou le statut de jeune entreprise innovante (JEI). « En 2014, 7 % des travaux de R&D [étaient] financés par des ressources publiques »³ et la créance du CIR au titre de la R&D, de l'innovation et des collections s'élevait, à cette date, à 5,7 milliards d'euros (environ 0,3 % du PIB).

Orienter et piloter la recherche

Par le biais des financements, la création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche (ANR) a permis aux différents gouvernements d'orienter la recherche vers les secteurs jugés prioritaires. Le MENESR ne communique pas les secteurs privilégiés par l'ANR, organisme qui est pourtant de sa compétence, mais il signale⁴ que les entreprises se concentrent à plus de 54 % sur six branches de recherche : « industrie automobile », « construction aéronautique et spatiale », « industrie pharmaceutique », « activités spécialisées, scientifiques et techniques », « activités informatiques et services d'information », « industrie chimique ». Les appels à projets de l'ANR subissent une contamination manifeste de ces secteurs. Depuis la création de l'ANR, le financement récurrent attribué aux laboratoires et aux équipes après évaluation quinquennale de leurs activités passe au second plan. Ce basculement a réduit le champ des recherches, a fragilisé ou

tari des pans entiers de recherches fondamentales, a précarisé les personnels et il fait courir, à terme, des risques de déclassement de la recherche française. Depuis la crise économique mondiale de 2008, la politique gouvernementale française en matière de recherche martèle l'argument selon lequel la recherche doit générer de l'innovation, essentiellement technique, et du transfert technologique afin de dynamiser la croissance économique. Ce discours devient dominant dans les médias alors que tous les secteurs scientifiques rappellent que, par définition, les résultats de la recherche ne se programment pas et que tout pilotage de la recherche, forcément à court terme, débouche sur une impasse et un gaspillage.

Politique « austéritaire », concurrence, précarisation, surcharges coûteuses, inégalités

La création de l'ANR s'est opérée par transfert d'une grande partie de la dotation du budget antérieur de la recherche mais l'agence ne finance qu'environ 10 % des projets déposés. Cette austérité génère une mise en concurrence des équipes et des établissements, la précarité des personnels engagés sur la seule durée du projet, une surcharge des responsables du projet à toutes les étapes de son existence : élaboration, suivi, gestion, évaluation, justification. Le dispositif des IDEX (initiatives d'excellence) aboutit au même résultat de même que les différents systèmes de financement : Europe, Régions, ministères.

Les dossiers sont chaque fois plus complexes et plus chronophages, et même les heureux élus constatent que, pour bon nombre d'impliqués,

la bureaucratie l'emporte largement sur la réflexion scientifique. Au service de qui ? Les nouvelles structures sont contrôlées par des personnalités extérieures aux institutions académiques. Issus des entreprises, des ministères et des collectivités territoriales, ces représentants extérieurs répercutent les pressions dont ils sont l'objet et leur positionnement se substitue à celui des représentants des laboratoires et des personnels, à tous les niveaux décisionnaires y compris dans les instances élues.

La raréfaction des financements récurrents et les financements par IDEX sont également utilisés, ces deux dernières années, pour modifier le périmètre des établissements et obliger à des fusions aux statuts divers, expérimentaux ou inexistantes. Les personnels se trouvent face à l'opacité des processus, à des imbroglios juridiques, au contournement systématique des instances académiques, au déni de démocratie, à la résignation ou au chantage : ne pas accepter la fusion, c'est se priver de financements, de lisibilité et d'excellence scientifiques. La CPU et les présidences d'université ont une part majeure dans ces dévoiements.

La mise en concurrence oppose aussi les personnels statutaires et les personnels précaires et crée des situations de souffrance au travail dans tous les secteurs de la recherche (grands organismes et universités).

La résorption des inégalités se trouvent stoppée ou en régression. Au-delà même des euphémismes, le constat établi par le MENESR est très clair : *« L'enseignement supérieur s'ouvre aux différents milieux sociaux et se féminise, mais des différences demeurent selon les formations et les écarts selon l'origine sociale restent vifs. »*⁵

1. « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), n° 10, 2017, p. 64-65.

2. Idem, tableau 02 « Financement et exécution de la R&D en France de 2011 à 2015 », p. 65.

3. Idem, p. 8.

4. Ibidem.

5. « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », MENESR, n° 10, 2017, p. 7.

Des atouts demeurent encore

Le discours ambiant est que l'Université est incapable de se réformer et que son fonctionnement est obsolète, inefficace, coûteux. Pourtant, les bilans successifs du MENESR constatent immanquablement que « *les sortants de l'enseignement supérieur accèdent au marché du travail dans de meilleures conditions que les autres postulants* »⁶. Pour la période actuelle, le ministère note que les formations d'ingénieur et de master « restent dynamiques » avec 138 000 étudiants en 2014, soit 5,4 % des effectifs de l'enseignement supérieur, et 34 % de l'ensemble des effectifs en apprentissage, et que parmi les bacheliers entrés en préparation au DUT en 2008, la part de diplômés de l'enseignement supérieur au bout de six années complètes (2014) est très élevée : 92 %. Toujours en 2014 (derniers chiffres connus), on observe que 45 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur contre seulement 41 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Malgré toutes les difficultés auxquelles ils doivent faire face et résistant aux attaques répétées du service public, étudiants et personnels obtiennent des résultats dignes d'éloges qui mériteraient d'être relayés.

Sur le plan des publications, la France se situe au 7^e rang en part mondiale des publications, et plus d'une publication sur deux intègre une participation de scientifiques étrangers. Le taux de copublication des scientifiques français avec des homologues étrangers est ainsi parmi le plus élevé au monde et du même niveau que celui de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne.

Concernant les brevets, la France se classait au 4^e rang mondial en 2014 avec des spécialisations de pointe (« nanotechnologies, microstructures », « écotecnologie ») à côté de secteurs plus anciens (« transports », « chimie organique fine », « matériaux, métallurgie »).

On observe cependant que la part mondiale de la France diminuerait depuis le milieu des années 2000 du fait de l'entrée de pays émergents. De même, la position de la France dans les programmes européens de R&D s'affaiblirait tendanciellement. Depuis le début du programme Horizon 2020 (2014-2020), la part de la France a baissé de 1 point concernant les 11,5 % de subventions dont elle était bénéficiaire avec le 7^e PCRD (programme-cadre de recherche et de développement technologique, 2007-2013). La voie qui a été suivie ces dernières années aboutirait-elle à un déclassement progressif de la recherche française ? Raison de plus pour changer de politique.

6. Idem, p. 8.

Décalage entre les effets d'annonce et la réalité du terrain : les enseignants-chercheurs et enseignants en perte d'identité

Suivi de carrière : les enseignants-chercheurs (EC) montrent leur méfiance face à cette procédure

Le ministère a rendu publiques les statistiques concernant le dépôt de dossiers des établissements de la vague C **sans pour autant enfin caractériser la finalité des évaluations rendues par les sections CNU** (Conseil national des universités). Cependant, lors du colloque de Rennes en 2013, la Conférence des présidents d'université (CPU) a affiché sa volonté de s'en servir comme un outil de gestion des ressources humaines au niveau des établissements qui s'inscrit dans la remise en cause récurrente de notre décret statutaire et du CNU (voir propositions 29 à 33 du vade-mecum des propositions de la CPU pour l'enseignement supérieur et la recherche publié en avril 2017).

Ces statistiques (chiffres DGRH mai 2017) montrent que les organisations syndicales qui ont appelé à ne pas remplir l'application ALYA ont été largement suivies par les collègues. Dans les 24 sections qui se sont exprimées en faveur de la généralisation du suivi de carrière, à peine 55 % des dossiers en moyenne ont été déposés. Quant aux 33 autres sections qui se sont exprimées contre le suivi de carrière, leur position a été légitimée par le très faible nombre de dossiers déposés, à peine 23 % en moyenne. Avec seulement 39 % d'enseignants-chercheurs qui ont remis un dossier de réponses, le suivi de carrière vient de connaître un échec cinglant. Dans ces conditions, aux menaces présentées par le suivi de carrière (modulation de service et évaluation subjective des dossiers liée à la disparité interindividuelle de carrière générée par la disparité croissante de moyens entre établissements et sous-disciplines), **l'examen des dossiers, dans certaines sections, ajouterait une rupture flagrante d'égalité** au sein des établissements **entre les disciplines et entre collègues.**

De plus, **aucun moyen spécifique n'est alloué à l'accompagnement des enseignants-chercheurs tant au niveau des établissements qu'au niveau des sections CNU** : budgets récurrents plus importants pour les établissements et les laboratoires, moyens d'accompagnement individuel (CRCT), contingents de promotions et recrutements supplémentaires (enseignants-chercheurs, chercheurs, Biatss).

Le SNESUP appelle les membres des 24 sections CNU qui procèdent à l'examen des dossiers de suivi de carrière à ne pas donner d'avis sur ces dossiers.

Problème du refus d'affectation des certifiés et agrégés par les recteurs

Le secteur a reçu plus de seize refus de détachement de professeurs agrégés ou certifiés pour suivre leur recherche en tant que doctorants, ATER ou post-doctorants par leur recteur.

Exemple d'une lauréate du concours externe spécial à qui l'administration enjoint de démissionner de l'agrégation pour rester à l'université.

SITUATION DU PERSONNEL

Le **SNESUP-FSU** a envoyé deux lettres de demande de révision de la situation de personnels au cabinet de la ministre et nous allons continuer pour prendre en compte les nouveaux cas.

Pétition « Pour un droit équitable au détachement des doctorants contractuels et ATER » (www.change.org/u/504198869) lancée par une directrice de thèse (plus de 2 600 signataires à ce jour). Le **SNESUP-FSU** appelle à signer cette pétition.

Protocole d'accord PPCR

Les mesures négatives sont immédiatement mises en place par le ministère de l'Action et des Comptes publics alors que les mesures PPCR (protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations) sont en attente : le décret a été publié avant l'élection présidentielle mais il est tributaire d'un arrêté d'application qui fixe le pourcentage de promotions (voir article 16 du décret statutaire des EC : « *Le nombre maximum de promotions susceptibles d'être prononcées est notifié aux établissements chaque année par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.* »). Or il n'y a aucune obligation légale à publier l'arrêté d'application du décret. Pour l'instant, en l'absence d'une décision concernant l'arbitrage officiel du ministre de la Fonction publique, les mesures de revalorisation promises sont à l'arrêt.

Le **SNESUP-FSU** souhaite accentuer la pression au niveau du ministère pour rappeler l'engagement de l'État tout en dénonçant le fait que le salaire des enseignants-chercheurs et enseignants est faible par rapport à la moyenne de l'OCDE.

Comité technique ministériel

Le bilan social 2016 du ministère est présenté pour avis

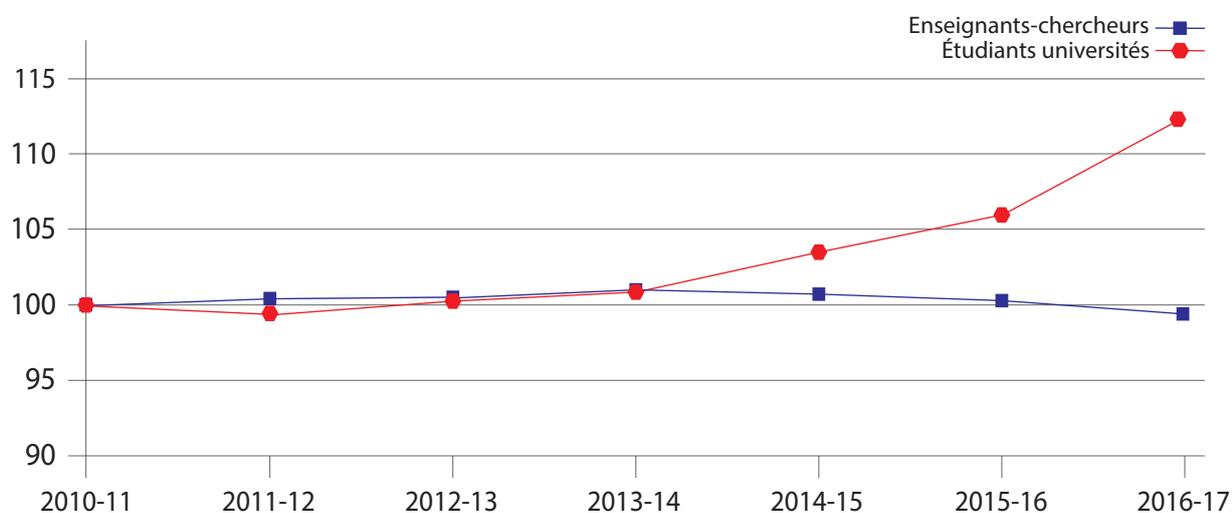
Nous avons le plus haut taux de précaires de toute la fonction publique. Depuis le passage des établissements de l'enseignement supérieur aux responsabilités et compétences élargies (RCE), nous avons perdu 7 500 agents titulaires et les établissements ont été contraints de recruter 14 000 contractuels alors que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter (170 000 étudiants supplémentaires qu'en 2009, 350 000 de plus attendus pour 2025).

Incapacité à mesurer l'impact des compétences élargies des établissements sur le recrutement des enseignants contractuels : seuls les ATER et doctorants sont répertoriés dans le bilan social, les chargés d'enseignement vacataires qualifiés de « non permanents » ainsi que les enseignants contractuels recrutés, en application de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation (contractuels LRU-compétences élargies), ne sont pas pris en compte dans le bilan. Pour information, le nombre d'enseignants de la deuxième catégorie était de **1 835** en **2015** (selon un rapport de l'IGAENR).

Le **SNESUP-FSU** constate l'échec des procédures de mutation : 0,4 % de mobilité pour les MCF ; 1,4 % pour les PR (p. 119), 2,7 % pour les Biatss (p. 123).

Le **SNESUP-FSU** dénonce que le fait que l'impossibilité de mutation entraîne une augmentation des demandes de la part de professeurs d'université et de maîtres de conférences de détachement dans le corps des professeurs agrégés, ayant pour conséquence l'abandon de leurs activités de recherche pourtant reconnues internationalement.

LE FONCTIONNEMENT D'APB, UN PRÉTEXTE QUI CACHE LE GOUFFRE ENTRE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS EN HAUSSE ET CELLE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN BAISSÉ, DEPUIS 2013



Source : données RERS

CHSCT ministériel

Contexte

Depuis 2015, un plan spécifique en faveur de l'intégration et du maintien à l'emploi des personnes handicapées a été mis en place. C'est une mission détachée de l'Éducation nationale et donc directement rattachée à la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui suit les EC en situation de handicap.

Brochure « Programme handicap santé »

La brochure proposée par le ministère n'est qu'une campagne de communication présentant actions et incitations ministérielles au lieu d'axer sur le budget et sur les actions d'accompagnement. Vigipirate et les mesures de sécurité sur les établissements ont été jugés prioritaires par le ministère et privilégiés au lieu d'investir dans des actions pour les personnels handicapés : les collègues qui se déclarent en position de handicap sont généralement stigmatisés et « mis de côté ».

Le **SNESUP-FSU** constate les positions communes avec la CGT et regrette la fin d'un front commun avec le SGEN, le SNPTES et l'UNSA.

Menaces sur le service public de l'ESR

Les réformes néolibérales successives, depuis le pacte de la recherche de 2006, s'efforcent de détruire le service public de l'ESR. Même lorsque ces réformes ne s'en prennent qu'à un aspect particulier, elles s'inscrivent clairement dans une logique globale. En cette rentrée 2017-2018, le **SNESUP-FSU identifie les menaces suivantes.**

Les expérimentations relatives aux statuts des établissements d'enseignement supérieur sont inscrites dans le droit de l'éducation depuis la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur dite « Savary » (article 21) insérée en 2000 dans le Code de l'éducation (L 711-4).

« II.-Les décrets portant création d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent déroger, pour une durée de dix ans, aux dispositions des articles L. 712-1 à L. 712-6-1, L. 712-7, L. 713-1, L. 714-1, L. 715-1 à L. 715-3, L. 719-1 à L. 719-3.

Les dérogations ont pour seul objet d'expérimenter dans les nouveaux établissements des modes d'organisation et d'administration différents de ceux prévus par les articles susmentionnés. Elles assurent l'indépendance des professeurs et des autres enseignants-chercheurs par la représentation propre et authentique de chacun de ces deux ensembles et par l'importance relative de cette représentation au sein de l'organe délibérant de l'établissement. Elles assurent également la représentation propre et authentique des autres personnels et des usagers. Elles ne peuvent porter atteinte au principe de l'élection des représentants de ces différentes catégories au sein de l'organe délibérant.

Les expérimentations prévues à l'alinéa précédent font l'objet d'une évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur mentionné à l'article L. 114-3-1 du code de la recherche. Le Haut Conseil établit, pour chaque établissement, un rapport qu'il adresse au Parlement et au ministre chargé de l'enseignement supérieur au plus tard six mois avant la fin de l'expérimentation. »

L'amendement au projet de loi sur le statut de Paris proposé par Thierry Mandon en décembre 2016 prévoyait d'une part l'allongement de cinq à dix ans des dérogations « à titre expérimental » pour les EPCSCP prévues par l'article L 711-4 du Code de l'éducation, et d'autre part la création d'un nouveau type d'EPCSCP en cas de fusion des membres d'une Comue ou d'une association d'établissements (nouvel article L 718-6-1). À la suite des premières réactions négatives de la communauté universitaire, le secrétaire d'État a renoncé au second point mais a maintenu la possibilité d'expérimentation sur une durée de dix ans. C'est cet amendement qui a été adopté le 15 décembre 2016.

Les pressions exercées par le jury « international » des investissements d'excellence sur les établissements vont dans ce sens. Les Idex de Lille et de Lyon par exemple, tout comme la Comue PSL, prévoient explicitement la création à terme d'un type nouveau d'établissement dont le statut juridique reste à définir. Le **SNESUP-FSU** s'opposera à toute nouvelle tentative de « casse » du statut historique des universités qui passerait par de nouvelles expérimentations et par une loi, ou par une ordonnance créant une nouvelle catégorie de « grand établissement ». Est-ce cette tâche exaltante que la nouvelle ministre souhaite entreprendre ?

Les statuts de la plupart des Comue minorent la représentation des personnels et la démocratie universitaire au profit d'un management autoritaire qui engendre année après année souffrance au travail et dysfonctionnements. La multiplication d'établissements à statut dérogatoire serait un signal négatif envoyé à la communauté universitaire.

Ces menaces sur le statut des universités sont congruentes avec celles qui pèsent sur le statut des enseignants-chercheurs. Plusieurs rapports ou analyses émanant de l'IGAENR ou de la CPU appellent à une modification radicale de ce statut, voire à sa disparition pure et simple. La manière dont la CPU envisage l'avenir du CNU et de la procédure de qualification des enseignants-chercheurs participe de cette logique de morcellement du service public de l'ESR. Certes, la CPU n'indique jamais vouloir supprimer le CNU mais la manière dont elle s'interroge sur les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs ne peut que conduire à cette extrémité.

« Les organismes n'ont pas besoin de qualification préalable pour recruter leurs chercheurs, pourquoi est-ce le cas pour les enseignants-chercheurs dans les universités ? Il faudrait repenser l'ensemble du processus de recrutement. De plus le poids des déterminations nationales dans les carrières conduit à des stratégies individuelles opportunistes. Entre les inconvénients du national et du localisme, les établissements ne pourraient-ils pas explorer de nouvelles voies ? Ces dispositions devraient s'accompagner d'une revalorisation des carrières rendant encore plus attractif l'ESR. » [Adresse à un futur président de la République - Mai 2017].

Le SNESUP-FSU considère le CNU comme indispensable pour la défense de nos missions de service public, la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien entre enseignement et recherche et la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier.

Le SNESUP-FSU s'oppose de toutes ses forces à la suppression du CNU, comme il l'avait déjà fait en 2013 en réponse au projet ministériel de suppression de la procédure de qualification.

The logo for SNESUP-FSU features the text 'SNESUP' in a large, bold, black sans-serif font, with 'FSU' in a smaller, bold, white sans-serif font to its right. The letters are set against a background of several overlapping, horizontal rectangular bars in yellow, red, green, and blue.

Sale temps pour les migrant.e.s... et pour celles et ceux qui tentent de leur venir en aide

Alors que la générosité et la fraternité devraient guider notre manière d'accueillir les migrant.e.s, l'actualité récente nous donne à voir des manifestations récurrentes d'intolérance et de brutalité à leur égard. Celles et ceux qui tentent de leur venir en aide ne sont d'ailleurs pas épargnés par la vindicte des pouvoirs publics. Voici quelques exemples de cette dissolution de l'esprit civique.

● **À l'occasion de la rentrée des classes**, un éditeur de manuels scolaires bien connu a cru bon de proposer à des élèves de terminales L et ES un problème de mathématiques qui les incitait à élaborer une suite permettant de comptabiliser l'augmentation infinie du nombre de migrants dans une « île en Méditerranée ». Face aux protestations, l'éditeur a annoncé le 18 septembre dernier le retrait de son manuel.

● **Le 19 septembre, la préfecture du Nord** s'est félicitée dans un communiqué de presse d'avoir procédé à l'évacuation de 576 migrant.e.s d'un bois en bordure de Grande-Synthe, de les avoir conduit.e.s – sans ménagement – dans des centres d'accueil et, au passage car il faut bien penser aux statistiques policières, d'en avoir interpellé seize.

● **Le 21 septembre, Houssam El-Assimi**, étudiant et militant du collectif parisien La Chapelle debout qui vient en aide aux migrant.e.s piégé.e.s porte de la Chapelle et en proie à des rafles policières régulières, comparaisait devant le TGI de Paris pour « violences volontaires sur personne dépositaire de l'autorité publique ». Ce qu'on lui reproche en fait, c'est de proposer une assistance juridique et des conseils aux migrant.e.s. À Paris comme à Nice (Cédric Herrou, Pierre-Alain Mannoni), la criminalisation de l'aide aux migrant.e.s est en marche.

● **Dimanche 17 septembre, quelques familles de migrant.e.s** se sont installées en bordure du campus Croix-Rouge de l'université de Reims. Présentes depuis plus d'un an dans un parc voisin, elles redoutaient une intervention musclée à la suite de la décision d'expulsion prise par le maire de la ville. Cédant à la panique sécuritaire, le président de l'université de Reims a immédiatement procédé à la fermeture du campus. Fort heureusement, les réactions syndicales (dont celle de la section locale du **SNESUP-FSU**) et de la communauté universitaire ont mis fin à cet épisode. Comme le résumait les enseignant.e.s signataires d'une lettre ouverte au président de l'université de Reims, sa décision précipitée était « disproportionnée et contraire à l'esprit humaniste et d'ouverture qui caractérise l'université ». Le campus a rouvert le 20 septembre après que les familles de migrant.e.s ont été relogées et mises à l'abri grâce à un bel élan de solidarité.

En vingt ans, 30 000 personnes ont trouvé la mort en tentant de traverser la Méditerranée. Les phénomènes migratoires sont une réalité économique et sociale que nous ne pouvons ignorer. Il est du devoir de la communauté universitaire de participer à l'étude et à la compréhension de ces phénomènes. Mais ce devoir ne s'arrête pas là : tous ceux et toutes celles qui contribuent à l'accueil des migrant.e.s dans des conditions dignes et humaines doivent être soutenus. Le SNESUP-FSU entend lutter contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance. Les universités françaises doivent être des universités ouvertes et non des forteresses illusoires.

CFDN DE LA FSU 19-20 SEPTEMBRE 2017

Vœu pour le respect des droits des migrant.e.s/réfugié.e.s/mineur.e.s isolé.e.s

La FSU rappelle le droit fondamental de tout/toute réfugié.e à déposer une demande d'asile.

Elle rappelle que tout/toute mineur.e isolé.e, français.e ou étranger/ère, a droit à la protection, à l'hébergement, à la scolarisation et à l'accompagnement éducatif.

Elle rappelle le droit et le devoir de tout/toute citoyen.ne à venir en aide à une personne en danger.

Elle dénonce sur tous ces points les entraves délibérées à ces droits fondamentaux autorisées au plus haut niveau de l'État.

La réalité d'aujourd'hui – le rétablissement des frontières, les contrôles au faciès, la traque des migrant.e.s, les rafles, l'arbitraire, les humiliations, l'interdiction de donner à boire et à manger, les milliers de mineur.e.s dans la rue, la criminalisation de la solidarité... – n'est pas tolérable.

La FSU dénonce les procès faits aux citoyen.ne.s aidant.e.s.

La FSU sera présente le 2 octobre à Nice au procès de Raphaël Prio. Elle appelle à soutenir Roya citoyenne. Elle interpellera le défenseur des droits.

Pour : 119 – Contre : 0 – Abs : 0 – Rdv : 0



**Syndicat national de l'enseignement supérieur
Fédération syndicale unitaire
78, rue du Faubourg-Saint-Denis
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10
www.snesup.fr**

CONTACT

**Hervé Christofol, secrétaire général :
06 75 41 89 22**

SNESUP FSU